



Communiqué de presse

Embargo: 24.03.2009, 9:15

13 Protection sociale

N° 0351-0903-20

La statistique de l'aide sociale dans le canton de Genève

Le système social genevois a une influence positive sur le taux d'aide sociale

Neuchâtel, 24.03.2009 (OFS) – **Selon la statistique suisse de l'aide sociale dans le canton de Genève en 2007, 16'615 personnes ont bénéficié d'une prestation d'aide sociale au sens strict, soit 3,8% de la population. Ce taux se situe au-dessous de la moyenne des taux d'aide sociale des autres cantons romands et du canton de Berne. Il s'explique par l'éventail des prestations sociales cantonales allouées en amont de l'aide sociale au sens strict.**

Le canton de Genève dispose de plusieurs prestations supplémentaires sous condition de ressources. Celles-ci ont pour but d'empêcher que certaines situations ne rendent une personne immédiatement tributaire de l'aide sociale. Elles sont prévues pour répondre à des risques déterminés, comme la vieillesse, l'invalidité ou le chômage. Elles sont versées en complément d'assurances sociales insuffisantes ou pallient un soutien familial déficient et ont pour objet de garantir le maintien d'un minimum social à des groupes de personnes précarisées.

Les résultats du canton de Genève portent pour la première fois sur l'ensemble des prestations de l'aide sociale prises en compte dans la statistique, aide au sens strict et autres prestations octroyées sous condition de ressources (RMCAS, prestations complémentaires cantonales à l'AVS/AI, allocations de logement et avances de pensions alimentaires).

L'aide sociale au sens strict dans le canton de Genève: de fortes disparités entre les communes

48% des bénéficiaires de l'aide sociale habitent dans la ville de Genève. Le besoin d'aide sociale est sensiblement plus élevé dans les communes de plus de 10'000 habitants telles que Genève (4,5%), Carouge (5,7%) et Vernier (6,1%) que dans les petites et moyennes communes telles que Collonge-Bellerive (0,9%) et Bernex (1,9%).

Risque élevé pour les enfants et les adolescents

Le risque de dépendre de l'aide sociale varie fortement d'un groupe d'âges à l'autre. Les enfants et les adolescents (0-17 ans), qui ne représentent que 20% de la population genevoise, sont surreprésentés (31%) parmi les personnes bénéficiant de l'aide sociale au sens strict. Dans ce groupe d'âges, le risque d'être tributaire de l'aide sociale dépend toutefois du type de famille. Ainsi, la majorité des enfants bénéficiaires (49%) vivent dans des ménages monoparentaux et 24% dans des ménages formés d'un couple avec trois enfants et plus. Les personnes âgées (65 et plus) ne sont que très peu tributaires de l'aide sociale au sens strict (0,3%) car elles recourent essentiellement aux prestations complémentaires à l'AVS/AI.

Les prestations complémentaires cantonales à l'AVS /AI jouent un rôle important

Les personnes âgées, les veuves, les orphelins et les invalides ont droit à un revenu minimum, qui leur est garanti par le versement de prestations cantonales complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité.

Les prestations complémentaires cantonales à l'AVS/AI représentent un appoint important pour couvrir les besoins essentiels pendant la vieillesse. En 2007, 12'243 personnes ont ainsi touché des prestations complémentaires cantonales à l'AVS et 9506 personnes des prestations complémentaires cantonales à l'AI. Le taux de bénéficiaires de prestations complémentaires cantonales à l'AVS augmente nettement avec l'âge. 42% des personnes de plus de 90 ans ont besoin de telles prestations. Cela s'explique principalement par les frais occasionnés par le placement en établissement médico-social. Ce taux n'est que de 14% pour la catégorie d'âges de 70 à 74 ans.

L'allocation de logement sert principalement aux familles

L'allocation de logement est une aide financière personnalisée consentie par l'Etat genevois aux locataires dont le loyer représente une part trop importante dans leur revenu.

En 2007, 7285 ménages, totalisant 22'078 personnes ont bénéficié d'une allocation de logement, soit 5,1 % de la population totale. Parmi les dossiers ayant recours à l'allocation de logement, on trouve majoritairement des couples avec enfants (43%), suivi des familles monoparentales (29%). La proportion des couples sans enfants est très faible, ils ne représentent que 6% des dossiers.

L'aide aux chômeurs en fin de droits bénéficie aussi aux enfants

Les personnes qui sont au chômage et qui ont épuisé leurs droits aux prestations de l'assurance-chômage (régime fédéral et régime cantonal) ont droit à un revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS), versé par l'Hospice général, qui peut être complété par une allocation d'insertion.

La majorité de ces dossiers concerne des personnes seules (57%). Contrairement à ce que l'on observe pour l'aide sociale au sens strict, la proportion de familles monoparentales (19%) est égale à celle des couples avec enfant(s) (19%). Les couples sans enfant sont peu concernés par le RMCAS: ils ne représentent que 5% des dossiers. Les enfants et adolescents (0-17 ans), pouvant bénéficier de cette prestation via leurs parents, sont surreprésentés en termes de bénéficiaires (32%, alors que leur part dans la population est de 20%).

Les avances de pensions alimentaires: risque plus élevé pour les femmes

Les avances sont accordées aux enfants et aux ex-conjoints des avances de contributions d'entretien s'ils ne peuvent obtenir régulièrement le paiement des contributions d'entretien auxquelles ils ont droit et si leur revenu et leur fortune se situent au-dessous d'une certaine limite.

En 2007, 2'706 ménages, totalisant 5178 personnes, touchent une avance de pensions alimentaires dans le canton de Genève.

La statistique suisse de l'aide sociale

Fruit d'une étroite collaboration entre la Confédération, les cantons et les communes, la statistique suisse de l'aide sociale a été introduite progressivement dans tous les cantons depuis 2001. Le canton de Genève a terminé l'introduction de la statistique de l'aide sociale au sens strict en 2004. Les données 2007 sont les premières à avoir fait l'objet d'analyses statistiques détaillées pour toutes les prestations sous condition de ressources (AUPRESO). Pour le canton de Genève, en plus de l'aide sociale au sens strict, il s'agit des prestations suivantes :

- les prestations complémentaires cantonales à l'AVS/AI (PCC),
- l'allocation de logement (Aidelog),
- l'aide aux chômeurs en fin de droits (RMCAS) et
- les avances de pensions alimentaires (AVPA).

Le relevé concerne toutes les communes genevoises. Les données sont collectées par

- l'Hospice général (aide sociale au sens strict et RMCAS)
- le Service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (AVPA),
- le Service des prestations complémentaires (PCC) et par
- l'Office du logement (Aidelog),

au moyen d'un questionnaire standard et porte sur l'ensemble des dossiers d'aide sociale.

Le *taux d'aide sociale* est un indicateur essentiel de la statistique de l'aide sociale. Ce taux indique la part de la population (selon la Statistique de l'état annuel de la population) qui bénéficie de prestations de l'aide sociale. L'ensemble considéré peut être la population totale ou un sous-groupe défini selon des critères sociodémographiques. Le taux d'aide sociale est un indicateur du risque de tomber dans la précarité et de dépendre des prestations de l'aide sociale.

Les taux de bénéficiaires pour chaque prestation se calculent en fonction du nombre de personnes bénéficiant d'une prestation particulière relative à l'ensemble de la population correspondante résidant de manière permanente.

Les groupes de référence dans la population résidante permanente pour les différents types de prestations sont les suivantes :

- l'ensemble de la population pour l'aide sociale au sens strict
- les hommes à partir de 65 ans et les femmes à partir de 64 ans pour les prestations complémentaires cantonales à l'AVS :
- les personnes de 0 à 64 ans pour les prestations complémentaires cantonales à l'AI :
- les personnes dès 18 ans pour l'aide au logement,
- les personnes de 18 à 64 ans pour les femmes et de 18 à 65 ans pour les hommes pour l'aide aux chômeurs (RMCAS)
- l'ensemble de la population pour les avances sur pensions alimentaires.

Les bénéficiaires qui ont perçu plus d'une prestation déterminante au cours de l'année 2007 (doubles comptages) sont comptabilisés pour chaque prestation. Les taux des différentes prestations ne peuvent pas être additionnés en raison des doubles comptages. Un taux global ne peut être calculé que si les bénéficiaires qui ont perçu plus d'une prestation déterminante, ne sont comptabilisés qu'une seule fois.

Un autre indicateur important est le taux d'assistance: il indique la part des dossiers d'aide sociale (unités d'assistance) par rapport à l'ensemble des ménages (selon le recensement fédéral de la population 2000). Cet indicateur permet d'identifier les groupes de population présentant le risque le plus élevé de devoir recourir à l'aide sociale, selon le type de ménage.

La statistique de l'aide sociale permet d'identifier les groupes à risque, de connaître le contexte sociodémographique et la situation familiale des bénéficiaires. Elle permet aussi de chiffrer le montant ainsi que la durée de l'aide fournie. La statistique permet d'observer sur une base solide et objective l'évolution des problèmes sociaux et des prestations de l'aide sociale. Elle est un instrument important de la politique sociale des cantons et elle fournit des indicateurs importants pour la politique sociale cantonale.

Renseignements fournis par l'OFS

Norbert Riesen, OFS, chef de la Section Aide sociale, tél.: +41 32 71 36578;

E-mail: norbert.riesen@bfs.admin.ch

Nicole Chenux Bieri, OFS, Section Aide sociale, tél.: +41 32 71 36441;

E-mail: nicole.chenux@bfs.admin.ch

Renseignements fournis par le canton

Chiara D'Aiuto, OCSTAT, tél. : +41 22 388 75 61

E-mail : chiara.daiuto@etat.ge.ch

Service de presse OFS, tél. : +41 32 71 36013; fax : +41 32 71 36346, e-mail: info@bfs.admin.ch

Commandes de publications : tél. : +41 32 71 36060, fax : +41 32 71 36061

e-mail : order@bfs.admin.ch

Vous trouverez d'autres informations et publications sous forme électronique sur le site Internet de l'OFS à l'adresse <http://www.statistique.admin.ch> > Thèmes > 13 - Protection sociale

Abonnement aux communiqués de presse sous format électronique (pdf) à l'adresse : <http://www.news-stat.admin.ch>

Communiqué de presse OFS

T1 Aperçu de toutes les prestations: nombre de dossiers, de personnes et taux de bénéficiaires dans le canton de Genève

	Nombre de dossiers par prestation	Nombre de bénéficiaires par prestation	Taux par prestation
Prestations complémentaires cantonales à l'AVS	10 819	12 243	2,8
Prestations complémentaires cantonales à l'AI	7 034	9 506	2,2
Avances sur pensions alimentaires	2 706	5 178	1,2
Allocation de logement	7 285	22 078	5,1
Aides aux chômeurs (RMCAS)	1 713	3 269	0,8
Aide sociale	9 392	16 615	3,8

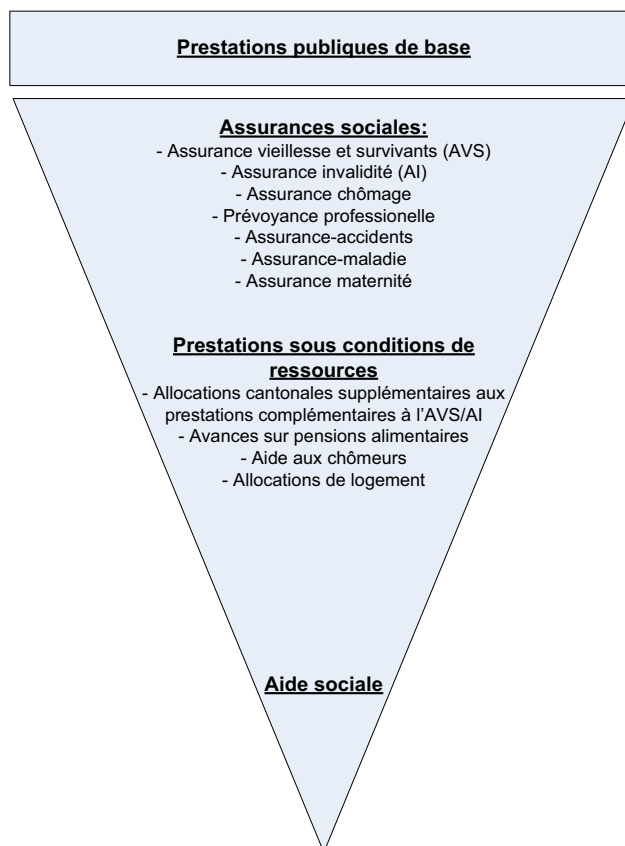
Remarques:

Les bénéficiaires qui ont perçu plus d'une prestation déterminante au cours de l'année 2007 (doubles comptages) sont comptabilisés pour chaque prestation. Les taux des différentes prestations ne peuvent pas être additionnés en raison des doubles comptages.

Un taux global ne peut être calculé que si les bénéficiaires, qui ont perçu plus d'une prestation déterminante, ne sont comptabilisés qu'une seule fois.

Source: OFS, Statistique de l'aide sociale

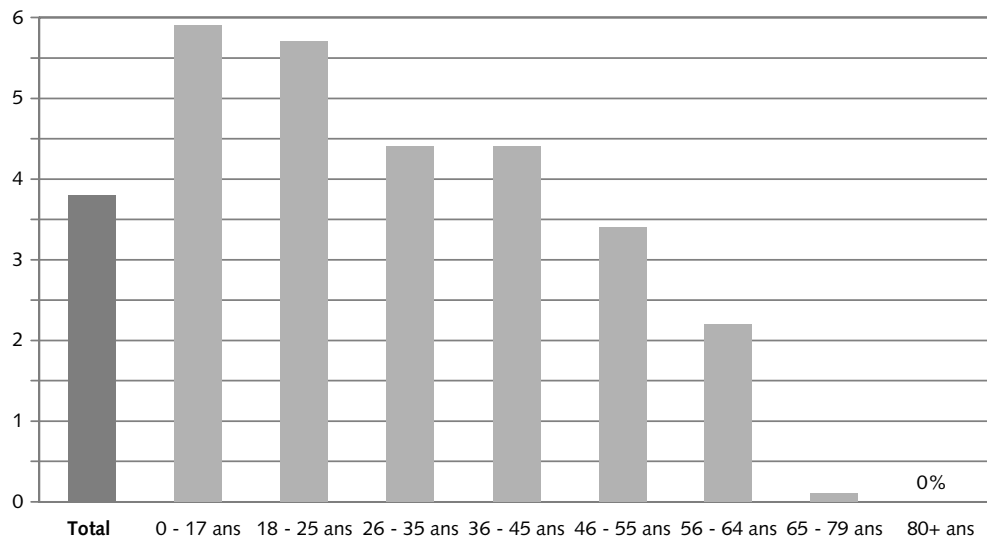
Système social genevois



Source: Office fédéral de la statistique

Taux d'aide sociale par classe d'âges, Canton de Genève, 2007

G 1

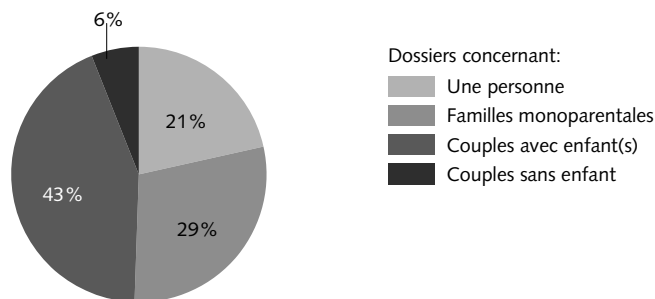


Source: OFS, Statistique de l'aide sociale

© OFS

Structure des unités d'assistance pour l'allocation de logement, Canton de Genève, 2007

G 2

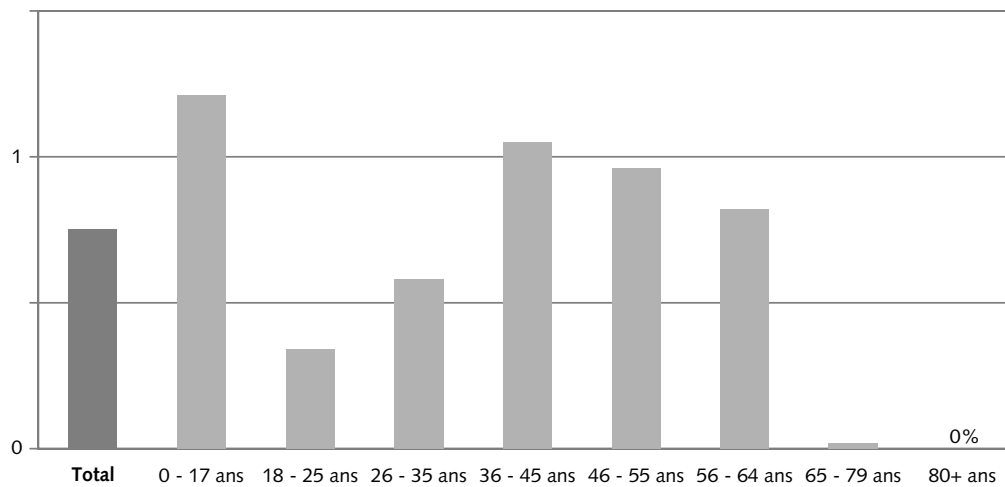


Source: OFS, Statistique de l'aide sociale

© OFS

Taux d'aides aux chômeurs par classes d'âges, Canton de Genève, 2007

G 3

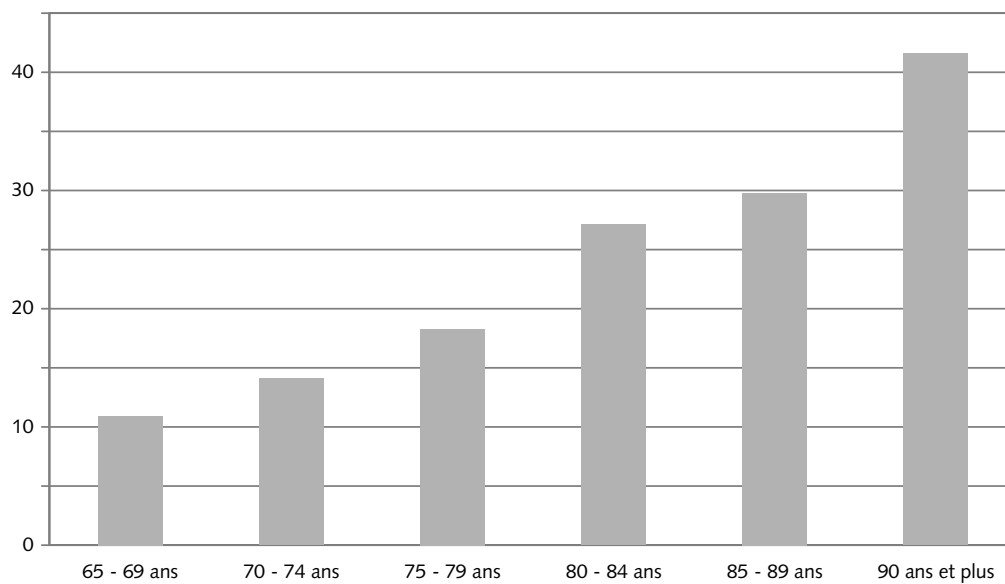


Source: OFS, Statistique de l'aide sociale

© OFS

Taux des prestations complémentaires cantonales à l'AVS par classes d'âges
Canton de Genève, 2007

G 4



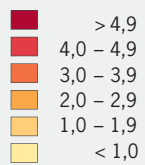
Source: OFS, Statistique de l'aide sociale

© OFS

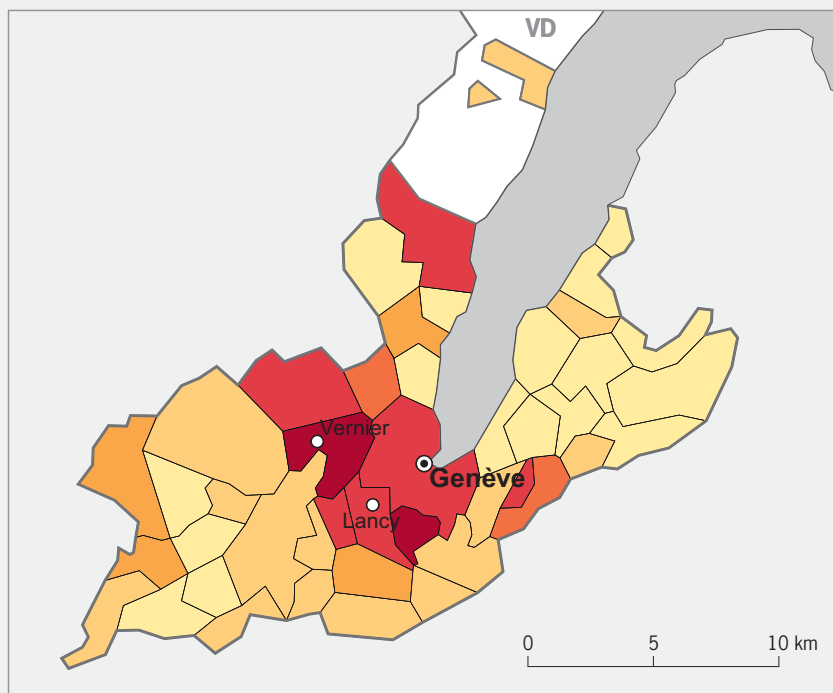
Taux d'aide sociale dans le canton de Genève (par commune), en 2007

C1

Taux d'aide sociale



Canton: 3,8



Source: OFS, Statistique de l'aide sociale 2007

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2009